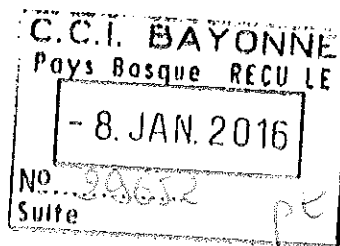


CBB



Bordeaux, le - 7 JAN. 2016

Monsieur André GARRETA
Président
Chambre de Commerce et d'Industrie
Bayonne Pays Basque
50-51 Allées Marines
B.P. 215
64102 BAYONNE CEDEX

*Dossier suivi par Nancy GIRAudeau
Secrétaire Générale
05.56.11.94.99
Nancy.girardeau@aquitaine.cci.fr*

Objet : Délégation de recrutement et de gestion
personnelle des agents de droit public sous statut

Monsieur le Président,

Vous trouverez, sous ce pli dûment signée, la délégation de recrutement et de gestion
personnelle des agents de droit public sous statut nécessaire au bon accomplissement des missions
opérationnelles de votre CCI. Cette délégation couvre la période du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'à la fin de
la mandature, soit le 6 décembre 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les
meilleurs.

Le Président,



Laurent COURBU

DELEGATION DE RECRUTEMENT ET DE GESTION PERSONNELLE DES AGENTS de DROIT PUBLIC SOUS STATUT

Vu le code de commerce et notamment les articles L 711-3.4, L 711-8 et R 711-32,
Vu l'autorisation donnée par l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Aquitaine (CCIR) à son Président en exercice par délibération du 26 novembre 2015 ci-jointe,

Vu la délégation de recrutement et de gestion personnelle des agents de droit public sous statut donnée par le Président de la CCIR au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale (CCIT) de Bayonne Pays Basque le 23 avril 2013 aux fins de procéder, dans le respect du plafond d'emplois fixé par la CCIR et de la masse salariale prévue dans le budget approuvé par l'autorité de tutelle, au recrutement des agents de droit public sous statut nécessaire au bon accomplissement de ses missions opérationnelles et d'autre part à la gestion de leur situation personnelle,

Conformément à son article 8, la délégation de recrutement et de gestion personnelle des agents de droit public sous statut est renouvelée dans les mêmes conditions au Président de la CCIT de Bayonne Pays Basque par le Président de la CCIR du **1^{er} janvier 2016 jusqu'à la fin de la mandature, soit le 6 décembre 2016.**

La présente décision est portée à la connaissance du personnel par voie d'affichage dans les locaux de la CCIR et de la CCIT de Bayonne Pays Basque, sur les sites Internet et Intranet de la CCIR et de la CCIT de Bayonne Pays Basque, ainsi que sur l'espace Régional Aquitaine du réseau M@CCI.

Elle est annexée au règlement intérieur relatif au fonctionnement de la CCIR et de la CCIT de Bayonne Pays Basque et au règlement intérieur régional du personnel.

Fait en deux exemplaires originaux
A Bordeaux, le 10 décembre 2015

Pour la CCI Aquitaine :

Le Président,



Laurent COURBU

DÉLIBÉRATION

***Délégation aux CCIT pour
le recrutement des agents de droit public
la gestion de la situation personnelle des agents de droit public
du 1^{er} janvier 2016 au 6 décembre 2016***

Vu le code de commerce et notamment les articles L. 711-3.4, L. 711-8 et R. 711-32,

Vu la délégation de recrutement et de gestion personnelle des agents de droit public sous statut donnée par le Président de la CCIR aux Présidents des CCI territoriales le 23 avril 2013 aux fins de procéder, dans le respect du plafond d'emplois fixé par la CCIR et de la masse salariale prévue dans le budget approuvé par l'autorité de tutelle, au recrutement des agents de droit public sous statut nécessaire au bon accomplissement de ses missions opérationnelles et d'autre part à la gestion de leur situation personnelle,

Le quorum ayant été constaté, les Membres Titulaires de la CCI Aquitaine, réunis en Assemblée Générale le 26 novembre 2015 à la CCIR Aquitaine à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Laurent COURBU,

après en avoir délibéré,

décident de renouveler pour l'année 2016, jusqu'à la fin de la mandature actuelle, la délégation de recrutement et de gestion personnelle des agents de droit public sous statut accordée aux Présidents des CCI territoriales par le Président de la CCIR Aquitaine.

Avec :
45 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Fait à Bordeaux, le 26 novembre 2015

Le Président,



Laurent COURBU